Avis Technique 13/19-1434_V1

Isolation phonique sous carrelage

Sound insulation under tiles

585-19 Lankophonic Rouleau

Titulaire : Société ParexGroup S.A
19 Place de la Résistance – CS 50053
FR-92445 Issy les Moulineaux Cedex

Tél. : 01 41 17 20 00
Fax : 01 41 17 19 55
Internet : www.parexgroup.com

Groupe Spécialisé n° 13

Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Publié le 12 juin 2019

Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

© CSTB 2019

Le Groupe spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » de la Commission chargée de formuler les Avis techniques a examiné, le 02 avril 2019, le procédé d'isolation phonique sous carrelage 585-19 LANKOPHONIC ROULEAU présenté par la Société PAREXGROUP S.A. Il a formulé sur ce procédé l'Avis Technique ci-après. Cet Avis a été formulé pour une utilisation en France Métropolitaine.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Le procédé d'isolation phonique sous carrelage **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU** associe :

- la sous-couche phonique **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** en fibres de polyester recouverte d'un feutre, collée sur le support,
- la mini-chape autolissante **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC** rapportée sur cette sous-couche et destinée à recevoir le carrelage collé,
- les produits de collage et de jointoiement des carreaux associés.

L'ensemble « sous-couche insonorisante + mini-chape + lit de colle » a une épaisseur de 13 mm

Ce procédé est destiné aux locaux d'habitation et à certains locaux classés P3.

1.2 Identification

La Société PAREXGROUP S.A commercialise le procédé **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU** en kit, pour la réalisation de 15 ou 60 m², livré avec :

- La sous-couche **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** en rouleaux,
- le produit de collage des lés de sous-couche sur le support : **913 LANKOCRYL PRO**,
- la bande périphérique de désolidarisation acoustique,
- la bande de pontage des lés de **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC**,
- les témoins d'épaisseur de 5 mm,
- la mini-chape **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC**,
- le mortier colle (décrit au § 2.27 du Dossier Technique),
- le mortier pour joints **5045 PROLIJOINT SOUPLE ou PERFECT COLOR**.

Une notice informative indique la mise en œuvre du système en fonction du type de local, ainsi que les consommations de mortier-colle pour le collage des carreaux.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Seuls les locaux intérieurs suivants sont visés :

- Sur supports maçonnés, les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives ainsi que les locaux classés P3, limités aux locaux intérieurs clos et couverts, sans accès direct vers l'extérieur ou jonction directe avec les cuisines collectives et avec les salles de bain classées E3 du fait du risque de débord d'eau consécutif à l'usage ou au nettoyage.
- Sur support bois, en association en local humide avec le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **596 PROLICOAT** ; les locaux classés P2 E2[1] au plus et les cuisines privatives.
- Sur chape fluide à base de sulfate de calcium, en association en local humide avec le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **596 PROLICOAT** ; les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives ainsi que les locaux classés P3, limités aux locaux intérieurs clos et couverts, sans accès direct vers l'extérieur ou jonction directe avec les cuisines collectives et avec les salles de bain classées E3 du fait du risque de débord d'eau consécutif à l'usage ou au nettoyage.
- Sur anciennes dalles vinyles semi flexibles et ancien carrelage, les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives.

Les locaux avec joints de dilatation et/ou siphon de sol ne sont pas visés.

2.2 Appréciation sur le procédé

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Tous les produits définis au § 2 du Dossier Technique à l'exception de la sous-couche **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC**, des bandes de pontage et de désolidarisation et des témoins d'épaisseur, disposent d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Comportement au feu

Le procédé **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU** n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Isolation acoustique

Les exigences réglementaires en matière d'isolation acoustique portent sur le niveau de bruits de chocs et l'isolement acoustique aux bruits aériens de l'ouvrage réalisé.

Le niveau de bruit engendré dans le logement par un impact dans ce même logement (sonorité à la marche) ne constitue pas à ce jour une exigence réglementaire.

Afin d'évaluer la contribution de ce procédé au respect de ces exigences, les caractéristiques acoustiques du procédé (mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant) ont été déterminées en laboratoire conformément à la norme NF EN ISO 10140-3 pour le bruit de choc et NF EN ISO 10140-2 pour le bruit aérien (épaisseur de la dalle support en béton : 14 cm).

Tableau des performances obtenues

Nature des carreaux	Dimensions (mm)	ΔL_w (dB)	ΔR_w + C lourd (dB)*	N° du rapport d'essai
Grès émaillé U3 P3	300 x 300 x 8	19 dB	0	RE CSTB n° AC-17-26072120
* ΔR_w + C lourd = R_w + C du support plus le procédé - R_w + C du support seul				

Remarque :

La notion de ΔL_w est intimement liée à son support de référence et notamment au caractère « lourd » de celui-ci. Dans le cas de plancher léger (exemple : bois), on ne peut pas se baser sur le ΔL_w au sens de la norme NF EN ISO 10140-3.

[1] Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux *e-cahier du CSTB* n° 3782_V2 juin 2018.

Les performances acoustiques intrinsèques de ce système ont été évaluées en laboratoire. Celles-ci constituent des données nécessaires à l'examen de la conformité d'un bâtiment vis-à-vis de la réglementation acoustique en vigueur (qui porte sur l'ouvrage complet). Il existe à ce jour au moins trois approches permettant le passage entre la performance des systèmes et la performance de l'ouvrage : le calcul (selon NF EN 12354-1 à 5 ; objet du logiciel ACOUBAT) ; le référentiel QUALITEL ou les Exemples de Solutions Acoustiques (publié en mai 2002 par la DHUP).

Adhérence / Cohésion et résistance aux chocs du revêtement

Les résultats de l'expérimentation en laboratoire ont montré que la sous-couche **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** présente une cohésion suffisante et une bonne adhérence au support.

La mini-chape réalisée en 5 mm d'épaisseur mini constitue un plan de collage stable et suffisamment rigide. Les produits associés pour le collage et le jointoiement des carreaux participent à la bonne tenue mécanique de l'ensemble.

L'emploi d'un produit à durcissement rapide (**185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC**) pour la réalisation de la mini-chape permet l'obtention d'un ouvrage qui développe ses performances mécaniques dès les premières heures : cela permet une pose rapide du carrelage et évite la détérioration de l'ouvrage pendant la réalisation du chantier.

Néanmoins, compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (format > 100 cm², indice P3 minimum), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

Protection contre les infiltrations d'eau

Sur support bois et chape fluide à base de sulfate de calcium, l'application sur la mini-chape du procédé contre les infiltrations d'eau **596 PROLICOAT** dans le cas d'un usage en local E2, ne nuit pas à la bonne tenue du carrelage et protège le support.

2.22 Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi sus visé, la durabilité de l'ouvrage peut être estimée comme étant d'au moins une dizaine d'années.

2.23 Fabrication et contrôle

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

Ce système nécessite le respect scrupuleux de l'ensemble des points précisés ci-après au paragraphe 2.32 du Cahier des Prescriptions Techniques. Le non respect de ces prescriptions risque d'être la cause de fissuration ou de décollement du carrelage ou de la non obtention des performances acoustiques.

2.3 Prescriptions Techniques

Conditions de mise en œuvre

2.31 Assistance Technique

La Société PAREXGROUP S.A est tenue :

- d'apporter son assistance technique aux entreprises de pose ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre qui en font la demande,
- d'informer les entreprises applicatrices des points clés de mise en œuvre conformément au paragraphe 6 du Dossier Technique.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

2.32 Conditions de mise en œuvre

Les conditions de mise en œuvre ci-après indiquées au paragraphe 4 du Dossier Technique, doivent être respectées impérativement :

- Pose de toutes les cloisons avant la mise en œuvre du procédé.
- Sur supports maçonnés, un enduit de sol P3 certifiés QB, adapté au support et d'épaisseur minimale de 3 mm, doit être systématiquement mis en œuvre.
- Collage impératif de la sous-couche bord à bord sans recouvrement entre lés.
- Utilisation des témoins d'épaisseur répartis sur la sous-couche lors de la mise en œuvre de la mini-chape, de façon à respecter une consommation de 8,25 à 8,75 kg de poudre/m² en locaux P2 et locaux P3.
- Pose du carrelage en double encollage (6 à 7 kg/m²) sauf avec les mortiers colles fluides (5 à 6 kg/m²).
- Respect des délais d'attente avant la pose du carrelage (le lendemain).
- Interdiction aux autres entreprises de circuler sur le carrelage avant la réalisation des joints.
- Pour les formats oblongs, le jointement s'effectuera avec **PERFECT COLOR.**
- Désolidarisation de l'ouvrage de toute partie verticale à l'aide de la bande périphérique de désolidarisation et du mastic **626 SILICONE CARRELEUR.**
- Fractionnement de la mini-chape et du carrelage tous les 40 m² et tous les 8 m linéaire, ainsi qu'aux seuils de porte conformément aux indications du Dossier Technique.

Information de l'entreprise de plomberie

- Le maître d'œuvre doit :
  - d'une part informer, dans les documents particuliers du Marché, l'entreprise de plomberie qu'un procédé d'isolation phonique sous carrelage est prévu en sol,
  - d'autre part, indiquer à cette même entreprise la dénomination commerciale exacte de ce procédé dès que ce choix est fait.
- L'entreprise de pose de revêtement de sol doit informer l'entreprise de plomberie directement ou, à défaut, par l'intermédiaire du maître d'ouvrage ou du coordinateur du type de procédé mis en œuvre et des principales spécificités liées à ce procédé pour la mise en place des appareils sanitaires par référence à l'Avis Technique : traitement des évacuations, pose des appareils sanitaires sur carrelage fini, …

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. § 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 juillet 2022.

Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Il s'agit d'une première demande.

Pour les supports présentant des remontées d'humidité, une protection contre les remontées d'humidité associée à un enduit de sol doit être mise en place.

Mise en œuvre sur supports à base de bois

Seuls les supports bois conformes au DTU 51.3 sont visés dans ce document.

De plus, l'attention du Maître d'œuvre est attirée sur le fait que lorsque la réglementation feu et/ou acoustique s'applique à l'ouvrage, il existe une éventuelle incompatibilité avec la mise en place de la ventilation du support bois.

Sur supports maçonnés, un enduit de sol P3 certifiés QB, adapté au support et d'épaisseur minimale de 3 mm, doit être systématiquement mis en œuvre afin d'obtenir un support de pose lisse et homogène présentant les tolérances de planéité suivante :

- 3 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 20 cm.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 13

Dossier Technique
établi par le demandeur

A. Description

585-19 LANKOPHONIC ROULEAU est un procédé complet de pose de carrelage en sol intérieur sur une sous-couche acoustique mince, en vue d'améliorer l'isolement aux bruits de chocs.

Il est destiné à des travaux en neufs ou en rénovation dans les locaux P2 et P3 sans siphon de sol.

Le procédé **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU** associe :

- la sous-couche insonorisante **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** lés en fibres de polyester recouverts d'un feutre, associés à une bande périphérique.
- la colle **913 LANKOCRYL PRO** de la sous-couche insonorisante.
- la mini-chape autolissante appliquée en 5 mm d'épaisseur **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC** coulée sur la sous-couche, constituant un support résistant pour la pose du carrelage.
- le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **596 PROLICOAT** en local humide dans le cas de plancher bois ou de chape fluide à base de sulfate de calcium.
- Les produits destinés au collage et au jointoiement des carreaux (cf. § 2.17 et 2.18).
- Des profilés de seuil et périphériques.
- L'ensemble « sous-couche insonorisante + mini-chape + lit de colle » a une épaisseur de 13 mm.

1. Domaine d'emploi

1.1 Locaux visés

Seuls les locaux intérieurs suivants sont visés :

- Sur supports maçonnés, les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives ainsi que les locaux classés P3 E2, limités aux locaux intérieurs clos et couverts, sans accès direct vers l'extérieur ou jonction directe avec les cuisines collectives et avec les salles de bain classées E3 du fait du risque de débord d'eau consécutif à l'usage ou au nettoyage.
- Sur chape fluide à base de sulfate de calcium, en association en local humide avec le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **596 PROLICOAT** ; les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives ainsi que les locaux classés P3 E2, limités aux locaux intérieurs clos et couverts, sans accès direct vers l'extérieur ou jonction directe avec les cuisines collectives et avec les salles de bain classées E3 du fait du risque de débord d'eau consécutif à l'usage ou au nettoyage.
- Sur support bois, en association en local humide avec le système de protection à l'eau sous carrelage **596 PROLICOAT** ; les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives.
- Sur anciennes dalles vinyles semi flexibles et ancien carrelage, les locaux classés P2 E2 au plus et les cuisines privatives.

Les locaux avec joints de dilatation et/ou siphon de sol ne sont pas visés.

Tableau 1 - Locaux visés, carreaux et dalles associés

Types de supports	Locaux visés	Epaisseur de la mini-chape (mm)	Indice P du classement UPEC des carreaux	Epaisseur des carreaux (mm)	Surface unitaire S des carreaux (cm²)
Support maçonné y compris chape fluide à base de sulfate de calcium (1)	P2 E2 et les cuisines privatives	5 mm	P3	≥ 8mm dans le cas de carreaux céramiques ≥ 10 mm dans le cas de pierres naturelles	100≤S≤3600 Format oblong (élancement ≤ 6, S ≤ 2400 cm²)
	P3 E1		P4		200≤S≤ 3 600 Format oblong (élancement ≤ 6, S ≤ 2400 cm²)
Support bois	P2 E2 et les cuisines privatives		P3		100<S<1200
					1200≤S≤2200 avec un élancement de 1
Dalles vinyles semi-flexibles et anciens carrelages	P2 E2 et les cuisines privatives				100≤S≤3600 Format oblong (élancement ≤ 6, S ≤ 2400 cm²)

(1) En association avec le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage 596 PROLICOAT en locaux humides. (E2)

1.2 Supports visés

1.21 Support en maçonnerie et plancher béton (travaux neufs ou rénovation)

Supports à base de ciment définis au § 6.1 du NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des clauses techniques type pour les sols intérieurs et extérieurs », et chapes fluides ciment ou chapes fluides à base de sulfate de calcium sous Avis Technique, avec les précisions ou modifications suivantes :

- Les planchers chauffants ne sont pas visés.
- Dans le but d'éviter les remontées d'humidité potentielles, la pose directe sur dallage sur terre-plein n'est pas visée, une protection contre les remontées d'humidité associée à un enduit de sol doit être mise en place.
- Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.
- Les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art 7.4.3(7) ; sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM ou dispositions spécifiques indiquées dans l'Avis Technique du plancher dans le cas où ce dernier est non traditionnel.
- Sur supports maçonnés, un enduit de sol P3 certifiés QB, adapté au support et d'épaisseur minimale de 3 mm, doit être systématiquement mis en œuvre afin d'obtenir un support de pose lisse et homogène présentant les tolérances de planéité suivante :
  - 3 mm sous la règle de 2 m,
  - 2 mm sous la règle de 20 cm.

1.22 Support en bois (travaux neufs ou de rénovation)

Plancher sur solives ou sur lambourdes, plancher de doublage constitué de panneaux CTB-X ou CTB-H ou OSB 3 (avec ragréage systématique) visés par la norme NF DTU 51.3 (référence P 63-203) et parquet sur ossature en bois avec les précisions suivantes :

- il est exclu de poser sur parquet sur ossature en bois en local E2.
- il est exclu de poser sur un support flexible à la marche.
- la flèche active doit être inférieure à 1/400ème de la portée. Il faut pour cela veiller à ce, que l'épaisseur du plancher soit en rapport avec l'entraxe des supports.
- les dimensions du plancher doivent prendre en compte le poids propre de l'ouvrage en fonction du revêtement carrelé choisi (environ 35 à 50 kg/m²).
- l'aération de la sous face du plancher doit être maintenue en procédant, le cas échéant, aux aménagements nécessaires. Des exemples de solutions sont exposés dans le CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » (*e-cahier du CSTB* – Cahier 3635_V2).

Seuls les supports bois conformes au DTU 51.3 sont visés dans ce document.

De plus, l'attention du Maître d'œuvre est attirée sur le fait que lorsque la réglementation feu et/ou acoustique s'applique à l'ouvrage, il existe une éventuelle incompatibilité avec la mise en place de la ventilation du support bois.

1.23 Dalles vinyles semi-flexibles

Seuls les revêtements sur ancien support en maçonnerie et plancher béton sont visés.

1.24 Anciens carrelages

Seuls les revêtements sur ancien support en maçonnerie et plancher béton sont visés.

1.3 Revêtements associés

Les carreaux céramiques et pierres naturelles visés sont ceux définis dans le NF DTU 52.2 P1-2 « Cahier des critères généraux de choix des matériaux », et qui répondent aux spécifications du tableau 1.

Pour les formats oblongs (tels que définis dans le CPT Sols Grands Formats – e-cahier n°3666_V3), le format maximum sera de 2400 cm² avec un élancement compris entre 3 et 6 au maximum.

De plus, dans le cas de la pose de pierres naturelles, seules celles « polies finies » sont admises.

Le ponçage des pierres naturelles après pose pour rattrapage des désaffleures au moyen d'une machine lourde est exclu. Un ponçage à sec localisé avec un appareil portatif reste admis.

2. Caractéristiques des différents composants du procédé

2.1 Produits

2.11 585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC

Nature

Complexe composé de fibres blanches de polyester avec une couche d'interface assurant l'étanchéité et une couche de surface en tissu de polyester de couleur grise.

Caractéristiques

- Epaisseur totale (mm) : 3,9 (± 0,5) sous une charge de 10 kPa
- Masse surfacique (g/m²) : 755 (± 8 %)
- Masse du rouleau : 9,15 kg pour les rouleaux de 15 m²
- Dimensions des rouleaux :
  - 1,20 x 12,50 m (soit 15 m²),
  - 1,20 x 25 m (soit 30 m²).

2.12 Colle pour la pose de la sous-couche **913 LANKOCRYL PRO**

- Nature : Copolymère acrylique en émulsion aqueuse.
- Caractéristiques (à 20°C) :
  - Masse volumique (kg/m³) : 1450 (± 100)
  - Extrait sec (à 140°C) : 78 (± 2 %)
  - Temps ouvert : 30 à 45 min.
  - pH : 7,5 (± 1)
  - Temps de gommage : 5 à 35 min selon la température et l'hygrométrie du local.

2.13 Bande de pontage entre lés

Bande en tissu adhésive sur une face, sous forme de rouleau :

- Longueur du rouleau : 25 m
- Largeur de la bande : 25 mm
- Epaisseur de la bande : 0,5 mm

2.14 Témoins d'épaisseur

Pastilles carrées en mousse de polyéthylène non hydrophile.

- Couleur blanche
- Dimension : 10 mm et 5 mm d'épaisseur

2.15 Bande périphérique

Bande préformée en mousse alvéolaire adhésive partiellement sur une face, sous forme de rouleau :

- Longueur du rouleau : 20 m
- Largeur de la bande : 50 mm
- Epaisseur de la bande : 3 mm

2.16 Mini-chape : **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC**

Enduit de ragréage fibré à retrait compensé et à durcissement rapide.

Composition

- Liants hydrauliques
- Charges minérales
- Adjuvants

Caractéristiques de la poudre Taux de cendres :

- à 450°C : 97,5 (± 0,5) %
- à 900°C : 85 (± 1) %

Caractéristiques de la pâte gâchée à 22 %

Début de prise Vicat (à 20°C) : 60 (± 20) min.

Caractéristiques du produit durci (sur éprouvettes 4 x 4 x 16 cm)

- Résistance à la flexion à 28 jours : ≥ 4 MPa.
- Résistance à la compression à 28 jours : ≥ 16 MPa.

2.17 Colles à carrelage

Mortiers colles classés au moins C2 de la Société PAREXGROUP S.A bénéficiant d'un certificat « QB ».

Locaux P2 : **522 PROLIPRO** ou **552 PROLIFLUIDE** ou **554 PROLIFLUIDE RAPIDE**

Locaux P3 : **554 PROLIFLUIDE RAPIDE** uniquement.

2.18 Produits de jointoiement

2.181 5045 PROLIJOINT SOUPLE

Composition

- Liants hydrauliques,
- Charges minérales,
- Adjuvants.

Caractéristiques de la poudre

- Couleur : grise ou blanche.
- Taux de cendres à 450°C : 97,5 (± 1) %.

2.182 PERFECT COLOR

Mortier bicomposant pour joints à base de résine époxy.

Composition

- Résine époxy émulsionnable,
- Charges siliceuses.

Caractéristiques

- Densité de la pâte (kg/m³) : 1,7 (± 0,1)
- Durée pratique d'utilisation (min) : 30 (à 23°C)

2.19 Système de Protection à l'Eau sous Carrelage

Le système visé est le **596 PROLICOAT** dont les caractéristiques sont définies dans le certificat QB.

2.20 Primaire pour support bois **164 PROLIPRIM RAPID**

Nature

Suspension aqueuse de résines synthétiques et spécifiques.

Caractéristiques

- Masse volumique (kg/m³) : 1500 (± 100)
- Extrait sec (%) : 73 (± 2)
- pH : 8,5 (± 1)

2.21 Primaire pour chape fluide à base de sulfate de calcium : **124 PROLIPRIM**

Nature

Dispersion aqueuse de copolymères acryliques de couleur verte.

Caractéristiques

- Extrait sec (%) : 18 (± 2)
- pH : 8,5 (± 1)

2.22 Primaire pour autres supports : **165 PRIMAIRE UNIVERSEL**

Nature

Dispersion aqueuse de copolymères acryliques.

Caractéristiques

- Extrait sec (%) : 18 (± 2)
- pH : 8,5 (± 1)

2.23 Mastics

Les Mastics utilisés pour le traitement des points singuliers et les finitions sont les points suivants :

- **626 SILICONE CARRELEUR**, mastic silicone phase aqueuse spécial carrelage
- **628 SILICONE PISCINE**, mastic silicone phase aqueuse spécial locaux E2
- **668 LANKOSEAL**, mastic polyuréthane pour joint de fractionnement
- **536 COL'EXTREM**, mastic polymère mono composant haut module formulé à base de MS polymères spécialement conçu pour le collage et le calfeutrage.

2.24 Profilés pour le traitement des points singuliers

- Pour les seuils de porte, profilés en aluminium ou laiton (hauteur : 20 mm) avec bande de mousse incorporée pour l'isolation phonique,
- Pour le traitement des joints sous plinthes, profilés de type DILEX-EKE ou EK de la Société SCHLÜTER SYSTEMS.
- Pour le traitement des joints de dilatation : profilé de type DILEX-KS de la Société SCHLÜTER SYSTEMS.
- Pour le traitement des jonctions entre deux revêtements différents : profilé de type RENO-V de la Société SCHLUTER SYSTEMS.

2.21 Conditionnement et stockage

La sous-couche **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** et les produits associés suivants : colle pour la fixation de la sous-couche sur le support, bandes périphériques et de pontage, témoins d'épaisseur, produits de jointoiement du carrelage et mini-chape, sont commercialisés en kit en quantités nécessaire à la pose de 15 m² ou 60 m².

Les quantités ainsi livrées sont indiquées dans le tableau 2 ci-après.

L'ensemble des constituants du kit a une durée de stockage de 12 mois, sauf le ragréage **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC** qui a une durée de stockage de 6 mois, les produits étant conservés dans leur emballage d'origine, non ouvert à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs.

Une notice informative visible sur le rouleau de la sous-couche insonorisante indique le mode de mise en œuvre.

- Les colles à carrelage :

  Elles peuvent être vendues séparément. Elles sont conditionnées en sacs de 25 kg et peuvent être stockées 1 an sauf les colles à prise rapide pour lesquelles la durée de stockage est de 6 mois. Ces durées sont comptabilisées à partir de la date de fabrication, pour des produits dans leur emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs.

- Le système de protection à l'eau sous Carrelage (SPEC) :

  596 PROLICOAT est conditionnée en seaux de 5 et 20 kg. Ils peuvent être stockés 1 an à partir de la date de fabrication, dans leur emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs.

Tableau 2 - Kit 585-19 LANKOPHONIC ROULEAU de 15 m² et 60 m²

Composition des kits	Commentaires	15 m²	60 m²
Colle pour coller 585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC	Conso : 200 à 300g/m²	1 seau de 6 kg	1 seau de 20 kg
585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC	Produits regroupés dans une housse plastique	1 rouleau de 15 m²	2 rouleaux de 30 m²
Bande périphérique de désolidarisation Rouleau de 20 mètres		1	2
Bande de pontage entre lés Rouleau de 25 mètres		1	2
Témoins d'épaisseur de 5 mm Planche de 28 unités		1	4
Mini-chape : 185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC sac de 25 kg	Conso : 8,25 à 8,75 kg/m²	6	24
Mortier de jointement 5045 PROLIJOINT SOUPLE GRIS sac de 20 Kg	Conso : 0,8 à 1 kg/m²	1	2

3. Fabrication et contrôles

- La fabrication de la sous-couche est sous traitée à des fournisseurs qui remplissent les conditions de la norme ISO 9002. Les caractéristiques vérifiées à chaque fabrication sont les suivantes :
  - coloris, aspect,
  - masse surfacique,
  - épaisseur en mm sous une charge de 0,5 kPa,
  - Résistance mécanique en traction,
  - Résistance au pelage,
  - Perméabilité,
  - raideur dynamique.

Ces caractéristiques sont assorties de fourchettes de spécifications. Les valeurs obtenues sont communiquées à chaque livraison à la Société PAREXGROUP S.A pour acceptation.

- La fabrication de la colle **913 LANKOCRYL PRO** est sous-traitée. Les contrôles sont assurés au laboratoire de l'usine et portent sur les matières premières, le produit fini et le process.
- Le ragréage **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC** est fabriqué par la Société PAREXGROUP S.A dans l'usine de Malesherbes (45). Les contrôles sont basés sur ceux définis dans le cadre de la certification « QB » des enduits de sols avec une fréquence mensuelle et un minimum d'un essai par campagne pour la vérification des variations dimensionnelles.
- Le SPEC **596 PROLICOAT** et les primaires sont fabriqués par la Société PAREXGROUP S.A dans l'usine de Saint Amand (59). La Société procède sur ces produits à des contrôles internes :
  - à chaque fabrication (sur l'aspect, la texture, la densité),
  - et périodiquement (sur le pH, l'extrait sec, le taux de matière organique, l'application et l'adhérence).
- Les produits de collage et de jointoiement du carrelage sont fabriqués par la Société PAREXGROUP S.A.

  Les contrôles sont assurés par les laboratoires des usines.

4. Mise en œuvre du procédé

4.1 Conditions préalables à la pose

4.11 Montage des cloisons

Toutes les cloisons doivent être réalisées avant la mise en œuvre du procédé **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU**.

4.12 Traitement des joints de fractionnement du support

Le système étant désolidarisé, il est appliqué en continuité sur les joints de fractionnement du support.

4.13 État et préparation du support

Il doit être propre et dépoussiéré.

Dans tous les cas, les écarts de planéité du support doivent être inférieurs à :

- 3 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 20 cm.

4.131 Support en maçonnerie, plancher béton, chape fluide ciment

Le support en maçonnerie ou plancher béton doit présenter une teneur en humidité n'excédant pas 4,5 %.

Sur supports maçonnés, un enduit de sol P3 certifiés QB, adapté au support et d'épaisseur minimale de 3 mm, doit être systématiquement mis en œuvre afin d'obtenir un support de pose lisse et homogène présentant les tolérances de planéité suivante :

- 3 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 20 cm.

4.132 Chape fluide à base de sulfate de calcium

La préparation (élimination de la pellicule de surface, laitance, …) de la chape doit avoir été effectuée par l'applicateur de la chape conformément au Document Technique d'Application correspondant.

Vérification de l'humidité résiduelle

Le taux d'humidité résiduelle doit être contrôlé et être inférieur ou égal à 0,5 % (cf. CPT « chapes fluides à base de sulfate de calcium » - *e-cahier du CSTB* – Cahier 3578_V4).

L'humidité résiduelle doit être mesurée par la méthode de la bombe de carbure. Cette méthode est décrite en annexe du CPT Chape fluide à base de sulfate de calcium.

Prévoir au minimum 2 prélèvements par local de surface inférieure à 100 m² et un autre prélèvement par tranche de 100 m² supplémentaire.

Remarque importante :

Cette vérification s'effectue sous la responsabilité du carreleur.

Si le carreleur lui en fait la demande, l'applicateur de la chape doit réaliser l'essai. Ce dernier intervient alors au titre de prestataire de service pour le compte du Maître d'Ouvrage ou à défaut de son représentant. Le carreleur conserve la responsabilité de la réception du support.

4.133 Support bois

En cas de parquet cloué, visser toutes les planches, puis poncer.

Ensuite, réaliser systématiquement un ragréage à l'aide du produit de ragréage autolissant **184 SOLFIBRÉ** bénéficiant d'un certificat « QB » associé au primaire adapté au support bois.

La pose de la sous-couche **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** doit avoir lieu au plus tôt le lendemain.

4.134 Ancien revêtement en dalles vinyles semi-flexibles sur support maçonné

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, il conviendra de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour les produits sans amiante, la reconnaissance du support et sa préparation sont effectuées conformément aux dispositions des § B1 et B2 du CPT Sols P3 – Rénovation.

Avant la mise en œuvre du système **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU**, on réalise systématiquement un ragréage à l'aide d'un enduit de sol autolissant de la gamme PAREXGROUP S.A bénéficiant d'un certificat « QB » visant l'emploi sur anciennes dalles vinyles semi-flexibles.

4.135 Anciens carrelages sur support maçonné

La reconnaissance du carrelage existant et les travaux préparatoires sont effectués conformément aux dispositions du CPT « Revêtements en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus » (§ A1 et A2 du CPT Sols P3 – Rénovation).

Avant la mise en œuvre du système **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU**, on réalise systématiquement un ragréage à l'aide d'un ragréage autolissant de la gamme PAREXGROUP S.A bénéficiant d'un certificat « QB » visant l'emploi sur ancien carrelage.

4.2 Mise en œuvre des lés de 585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC

4.21 Traitement de la partie courante

La pose de lés de **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** doit avoir lieu au plus tôt le lendemain si un enduit de sol est effectué.

La pose des lés est similaire à celle d'un revêtement textile :

Matériel nécessaire

- Un cutter, une lame croche et des ciseaux pour la découpe.
- Une règle plate et une équerre pour assurer des découpes propres et droites.

Découpe des lés

- Dérouler le lé sur le sol propre, face blanche sur le support et face visible marquée PAREXLANKO en surface. En bout de pièce, plier le lé et inciser avec le cutter en utilisant une règle comme guide (on peut pour faciliter la coupe, interposer entre la sous-couche et le sol, une 2ème règle).
- Poser les autres lés en suivant et en veillant à leur bon positionnement avant les découpes.

Collage des lés

- Appliquer la colle **913 LANKOCRYL PRO** sur le support avec le peigne TKB n°2 :

  Consommation : 200 à 300 g/m² environ.

  Nota : Tout recouvrement ou superposition entre lés est interdit.
- Respecter un temps de gommage d'environ 5 à 35 minutes (selon la température et l'hygrométrie du local) puis maroufler soigneusement la sous-couche sur le film de colle pour chasser l'air et assurer le transfert de la colle.

Pontage entre lés

Après la pose des lés, assurer le pontage entre les lès avec la bande de pontage, de façon à éviter toute pénétration ultérieure de ragréage **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC** au moment de la réalisation de celle-ci.

Protection avant mise en œuvre de la mini-chape

Si la mini-chape n'est pas réalisée dans la même journée, seule une circulation légère pédestre est tolérée en protégeant la surface (avec des plaques de polystyrène par exemple).

4.3 Réalisation de la mini-chape 185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC

La réalisation de la mini-chape a lieu après le traitement des points singuliers, tel que précisé au § 4.6.

Pose des témoins d'épaisseur

Ces témoins sont disposés à 20 cm environ des murs et sont répartis en quinconce sur la surface du sol de façon régulière (tous les 1 m environ), y compris aux seuils de porte.

Cas des locaux P2 et P3

On utilise les témoins blancs de 5 mm d'épaisseur mini.

Gâchage du ragréage

Le ragréage **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC** est gâché au taux de 22 %, soit 5,5 litres d'eau par sac de 25 kg.

Le mélange est réalisé à l'aide d'un malaxeur électrique à vitesse rapide jusqu'à l'obtention d'une pâte fluide et homogène. Le temps de repos avant l'application de la pâte n'est pas nécessaire.

Mise en œuvre

Le produit gâché est appliqué avec une lisseuse en acier inoxydable.

Cas des locaux P2 et P3 [2]

Les témoins d'épaisseur blancs permettent de régler l'épaisseur à 5 mm au moins en tous points (y compris aux seuils de portes).

Nota : La partie de la bande périphérique collée sur la sous-couche est automatiquement recouverte (de 2 mm au moins).

4.4 Pose du carrelage - jointoiement

4.41 Cas général

Délai d'attente avant pose des carreaux

Les carreaux sont posés au plus tôt le lendemain de l'application de la mini-chape.

Tableau 3 – Type de mortier-colle en fonction du classement du local

Mortier colle	Locaux P2 et cuisines privatives	Locaux P3
522 PROLIPRO	Oui	Non
552 PROLIFLUIDE	Oui	Non
554 PROLIFLUIDE RAPIDE	Oui	Oui

Gâchage du mortier colle

Se reporter à la Fiche Technique correspondante du produit utilisé.

Pose du carrelage

Le double encollage est systématique, sauf dans le cas d'utilisation de mortier colle fluide.

L'épaisseur de colle est réglée à la spatule crantée U9 (9 x 9 x 9 mm) ou demi-lune de diamètre 20 mm (8 x 10 x 20 mm) dans le cas d'un mortier colle fluide.

Tableau 4 - Mode d'encollage et consommation minimale (en kg de poudre/m²) en fonction de la surface des carreaux

Surface des carreaux en cm²	100<S<120	120<S<1200	1200<S<2200	2200<S<3600
Mortier-colle à consistance normale	6		7	7
Mortier-Colle à consistance fluide		5	6	6

Surface des carreaux oblongs en cm²	300<S≤1200	1200<S≤2400
Mortier-colle à consistance normale	6	6
Mortier-colle à consistance fluide	5	5

	Simple encollage
	Double encollage
	Non admis

Jointoiement des carreaux

- Délai d'attente avant jointoiement :
  - mortiers colles à durcissement normal : le lendemain de la pose des carreaux,
  - mortiers colles à durcissement rapide : 3 à 6 heures au moins après la pose des carreaux.

Pour les formats oblongs, le jointement se fera exclusivement avec PERFECT COLOR.

[2] En locaux P3 le mortier-colle associé obligatoirement est : **554 PROLIFLUIDE RAPIDE** (cf. Tableau 3)

Conditions de gâchage des mortiers de joint

- **5045 PROLIJOINT SOUPLE** :

  Le gâchage se fait avec 4,4 à 5,2 litres d'eau par sac de 20 kg.

- **PERFECT COLOR** :

  Mélange la totalité des deux composants avec un malaxeur électrique.

Application

Le mortier de joint est étalé avec une taloche en caoutchouc ou une raclette en caoutchouc.

Le mortier est lissé en diagonale par rapport au joint, pour assurer un bon remplissage.

L'excédent de mortier est enlevé à l'éponge humide (rincée fréquemment) en veillant à ne pas creuser les joints.

Largeur des joints

Surface des carreaux	Largeur des joints
S < 1 200 cm²	≥ 3 mm
S ≥ 1 200 cm²	≥ 5 mm

Possibilité de réaliser des joints de largeur de 2 mm avec l'emploi de PERFECT COLOR.

4.42 En local humide sur support bois ou chape fluide à base de sulfate de calcium (Figures 3a et 3b)

Le Système de Protection à l'Eau sous Carrelage **596 PROLICOAT** est mis en œuvre sur la mini-chape **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC** avant la pose du carrelage proprement dit. Un délai supplémentaire de deux jours est à prévoir dans l'organisation des travaux.

Dans le cas du support bois, l'application de **596 PROLICOAT** se fait sur la totalité de la surface du support et sur 10 cm en remontée verticale.

Dans le cas d'une chape fluide à base de sulfate de calcium, **596 PROLICOAT** n'est appliqué que sur une largeur de 20 cm en périphérie et sur 10 cm en remontée verticale.

Application du SPEC 596 PROLICOAT

- Première couche : le lendemain de l'application de la mini-chape, la première couche de SPEC est appliquée à l'aide d'un rouleau ou d'une brosse (consommation de 400 g/m²).
- Deuxième couche : elle est réalisée le lendemain, perpendiculairement à la première, toujours à l'aide d'un rouleau ou d'une brosse (consommation de 400 g/m²).

Raccordement sol - mur

La bande de renfort PROLIBAND ou PROTECTBAND ou ARMATURE RM est pliée à angle droit puis marouflée dans la première couche de **596 PROLICOAT** appliquée à la brosse plate.

Pose du carrelage

Le lendemain de la réalisation de la seconde couche de SPEC, réaliser une désolidarisation des rives à l'aide de la bande de désolidarisation conformément au § 4.6, puis mettre en œuvre l'un des mortiers-colles suivants : **522 PROLIPRO, 552 PROLIFLUIDE, 554 PROLIFLUIDE RAPIDE** classé au moins C2 et visé dans le certificat QB du CSTB **596 PROLICOAT**.

L'épaisseur de colle est réglée à la spatule U9 (9 x 9 x 9 mm) ou demi-lune de diamètre 20 mm (8 x 10 x 20 mm) dans le cas d'un mortier colle fluide. Le double encollage est systématique dans le cas d'un mortier colle à consistance normale.

Jointoiement des carreaux

Le jointoiement a lieu le lendemain de la pose des carreaux dans le cas de l'utilisation d'un mortier-colle à durcissement normal et de 3 à 6 heures après la pose de carreaux dans le cas d'un mortier-colle à durcissement rapide.

4.5 Pose des appareils sanitaires, canalisations

Nota : Sur support bois, toute la surface doit être carrelée avant pose des appareils sanitaires.

4.51 Evacuations horizontales Baignoire

- Si la baignoire n'est pas déjà posée :

  Sur support maçonné comme sur support bois, le procédé est mis en œuvre sur l'ensemble du sol du local, puis la baignoire est posée sur le carrelage fini sur plaques de répartition (carreaux céramiques, plots, …) de format 20 x 20 cm.

- Si la baignoire est déjà posée (support maçonné uniquement) :
  - cas d'une allège amovible (figure 1) :

    Coller un profilé en L perforé (de 30 mm de hauteur minimale) avec le **MASTIC 536 COL' EXTREME** le plus loin possible sous celle-ci. Coller la sous-couche jusqu'au profilé et la faire remonter contre celui-ci (elle sert de joint périphérique). Marquer l'angle avec insistance, couler la mini-chape, coller le carrelage, réaliser un joint périphérique à l'aide du mastic élastomère **626 SILICONE CARRELEUR** entre le carrelage et la sous-couche.

  - Cas d'une allège fixe :

    Procéder comme dans le cas du traitement périphérique.

Bac à douche (support maçonné uniquement)

Le bac est fixé au mortier sur le support, un joint périphérique à l'aide du mastic élastomère **626 SILICONE CARRELEUR** doit être réalisé entre le bac et le carrelage fini.

Cuvette de WC, bidet, lavabo

Seule la pose d'appareils suspendus est visée.

4.52 Evacuations verticales (canalisations traversantes)

Le traitement des canalisations traversantes est réalisé de la façon suivante :

Sur supports maçonnés (sans SPEC) : figure 2a.

Coller la sous-couche **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** et la découper au ras du tuyau. Appliquer la bande périphérique autour du tuyau. Couler la mini-chape **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC**. Coller le carrelage. Couper la bande périphérique au ras du carrelage. Réaliser un joint périphérique autour du tuyau à l'aide du mastic élastomère **626 SILICONE CARRELEUR**.

Sur support bois (avec SPEC) : figure 2c.

Réaliser un socle en bois autour de l'évacuation et procéder ensuite comme suit :

1. coller la sous-couche **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC** et la découper au ras du socle,
2. appliquer la bande périphérique autour du socle,
3. couler le ragréage **185 MINI-CHAPE LANKOPHONIC**,
4. couper la bande périphérique au ras du ragréage,
5. appliquer la résine **596 PROLICOAT** en 2 couches en marouflant **l'ARMATURE RM** ou la bande de renfort **PROLIBAND** ou **PROTECTBAND** dans la première couche de **596 PROLICOAT**,
6. réaliser un premier joint périphérique autour du socle à l'aide de la bande périphérique,
7. coller le carrelage,
8. réaliser un second joint périphérique autour du tuyau à l'aide du mastic élastomère **628 SILICONE PISCINE,**

4.6 Traitement des rives et des points singuliers (désolidarisation, fractionnement)

Les plinthes et les points singuliers sont traités comme suit pour éviter tout risque de pont phonique.

Rives

Avant la mise en œuvre de la sous-couche **585-19 SOUS-COUCHE LANKOPHONIC**, une désolidarisation complète est réalisée sur toute la périphérie de la pièce :

- soit avec la bande de désolidarisation : après avoir retiré la bande de protection, positionner en équerre la bande au pourtour de la pièce en la collant (sur 1 cm de largeur environ) sur la sous-couche insonorisante (figure 4).
- soit par relevé de 5 cm de la sous-couche insonorisante (figure 5). Dans ce cas, marquer les angles avec insistance et les coller parfaitement jusqu'à la butée verticale.

Angles rentrants et sortants - Pieds d'huisserie - Traversées de canalisations

Désolidarisation avec la bande périphérique (figure 5, 5a et 5b).

Seuils de porte

Le fractionnement est systématique.

Il est à adapter au revêtement prévu dans la pièce voisine et à réaliser, en général, à l'aide d'un profilé collé avec les produits **532 UTAREP H 80 C ou 536 COL' EXTREME :**

- s'il s'agit d'un revêtement de sol souple :

  Utiliser un profilé de seuil de type SCHLÜTER (référence RENO U ou RENO TK) en laiton ou aluminium sur lequel on rapporte une bande de caoutchouc cellulaire de largeur 10 ou 15 mm, autoadhésive sur une face et d'épaisseur 3 mm de la Société PROJI SA

(bande galette de 10 mètres linéaires) : le coller puis appliquer la sous-couche phonique et le ragréage (figure 6).

- s'il s'agit d'un parquet :

  Utiliser un profilé de seuil en L de type SCHLÜTER collé sur la mini-chape. La hauteur de la branche verticale du L doit être adaptée à la hauteur du sol carrelé fini (figure 7).

- s'il s'agit d'un carrelage :

  Un joint de fractionnement doit être réalisé dans l'épaisseur de la mini-chape et du carrelage à l'aide d'un tasseau de bois bloqué entre les huisseries (tasseau qui sera retiré au plus tôt 24 heures après application de la mini-chape) ou d'un profilé de type SCHLÜTER (figure 8) posé sur la mini-chape. Toutefois, lorsque la plus grande dimension de la surface délimitée ne dépasse pas 2 m, ce fractionnement n'est pas nécessaire.

  L'ensemble « sous-couche + mini-chape » dans le cas d'un parquet, ou la sous-couche seule dans le cas d'un carrelage, doivent présenter un débord de 20 cm dans la pièce adjacente. Ce débord est éliminé au plus tôt 24 heures après, à l'aide d'un scraper, après sciage au droit du seuil de porte.

Joints de fractionnement de la mini-chape

Un fractionnement de la mini-chape doit être réalisé tous les 40 m² sans excéder 8 m linéaire et aux seuils de porte. Pour cela, on procèdera à un sciage dans l'épaisseur de la mini-chape, un dépoussiérage par aspiration, et un remplissage de la cavité à l'aide du mastic **626 SILICONE CARRELEUR.**

4.7 Pose de plinthes et finitions

La bande périphérique (ou la sous-couche insonorisante, si elle a été utilisée en relevé) est coupée 10 à 12 mm au dessus du carrelage et rabattue sous la plinthe pour servir de désolidarisation.

Compléter l'ouvrage par un joint mastic avec **626 SILICONE CARRELEUR.**

Le cas échéant, utiliser des barres de seuil autocollantes. Si celles-ci doivent être scellées, employer des chevilles plastiques.

5. Mise en service

Les délais à respecter avant la mise en circulation sont les suivants :

- Circulation légère (sur plaques de polystyrène) : le lendemain de la réalisation des joints.
- Circulation normale : le surlendemain de la réalisation des joints.

6. Assistance technique

La Société PAREXGROUP S.A assure la formation du personnel et/ou l'assistance au démarrage sur chantier auprès des utilisateurs qui en font la demande, afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

Les points clefs de mise en œuvre, paragraphe 2.32 de l'Avis, doivent impérativement être connus de l'équipe applicatrice. Pour ce faire, le titulaire de l'Avis Technique doit :

- soit prévenir systématiquement les négoces de leur obligation de communiquer ces informations aux entreprises applicatrices,
- soit faire figurer ces informations dans les fiches techniques et dans les kits livrés.

B. Résultats expérimentaux

Ce procédé a fait l'objet d'essais de laboratoire au CSTB en ce qui concerne :

- ses caractéristiques acoustiques,
- la convenance des produits associés pour assurer la fonction mini-chape,
- le comportement du carrelage avec ou sans système de protection à l'eau sous l'effet de sollicitations mécaniques.

Rapport d'essais n° R2EM/EM 18-091.

C. Références

C1. Données Environnementales [3]

Le procédé **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU** ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

Le procédé **585-19 LANKOPHONIC ROULEAU** a été lancé en Octobre 2018.

Importance des chantiers : 3800 m².

[3] Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Figures du Dossier Technique

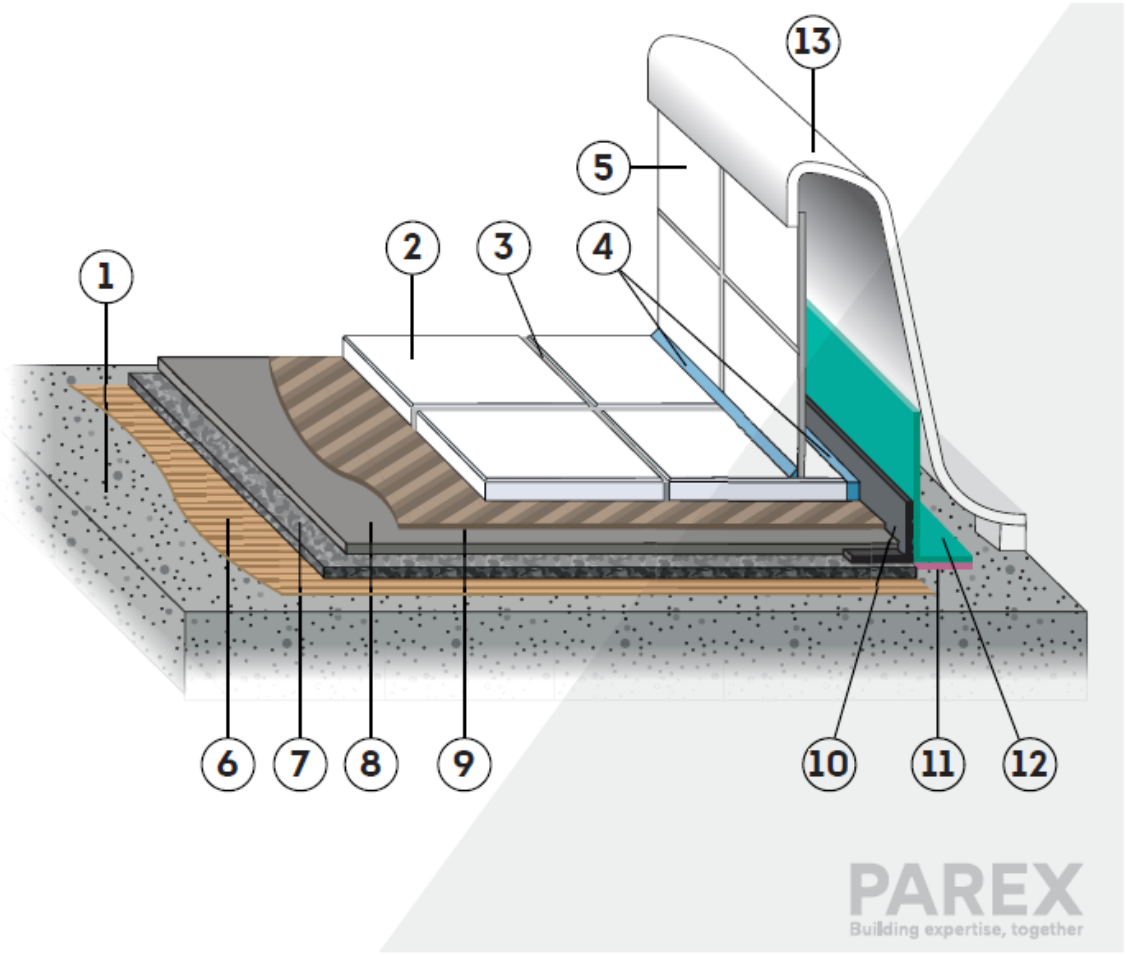

1. Support Béton
2. Carrelage
3. **5045 PROLIJOINT SOUPLE** ou **PERFECT COLOR** dans le cas de carreaux oblongs
4. **626 SILICONE CARRELEUR**
5. Allège à carreler
6. **913 LANKOCRYL PRO**
7. **585-19 ROULEAU LANKOPHONIC**
8. **185 MINI CHAPE LANKOPHONIC**
9. Mortier-colle
10. Bande périphérique de désolidarisation
11. **536 COL'EXTREME**
12. Profilé en L (avec embase perforée)
13. Baignoire

© ParexGroup S.A. - Octobre 2018 - Ressources graphiques : blend.fr

Figure 1 – Pose de baignoire sur un support maçonné avec allège amovible

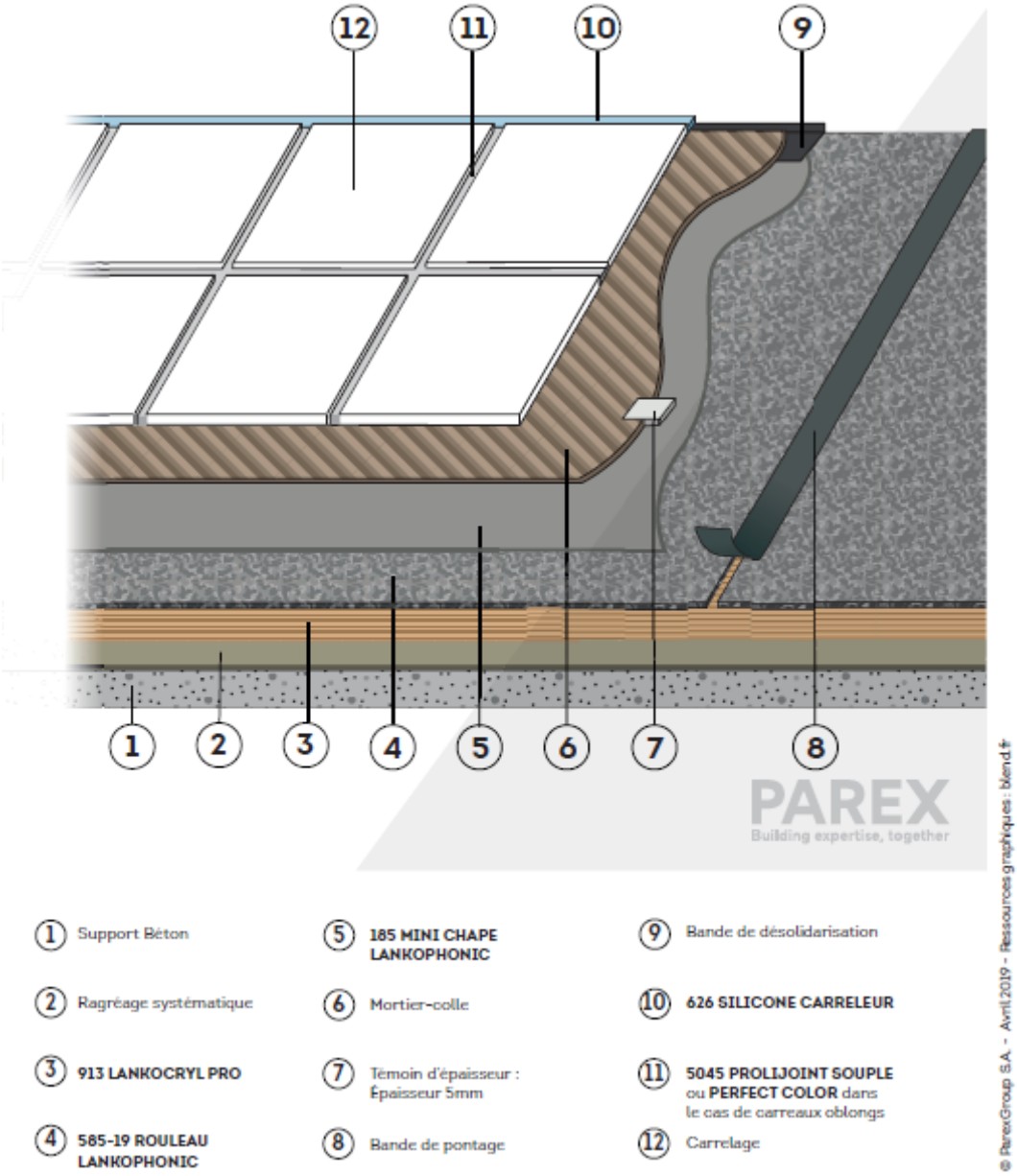

Figure 2 – Traitement périphérique des locaux E1 sans plinthe carrelée

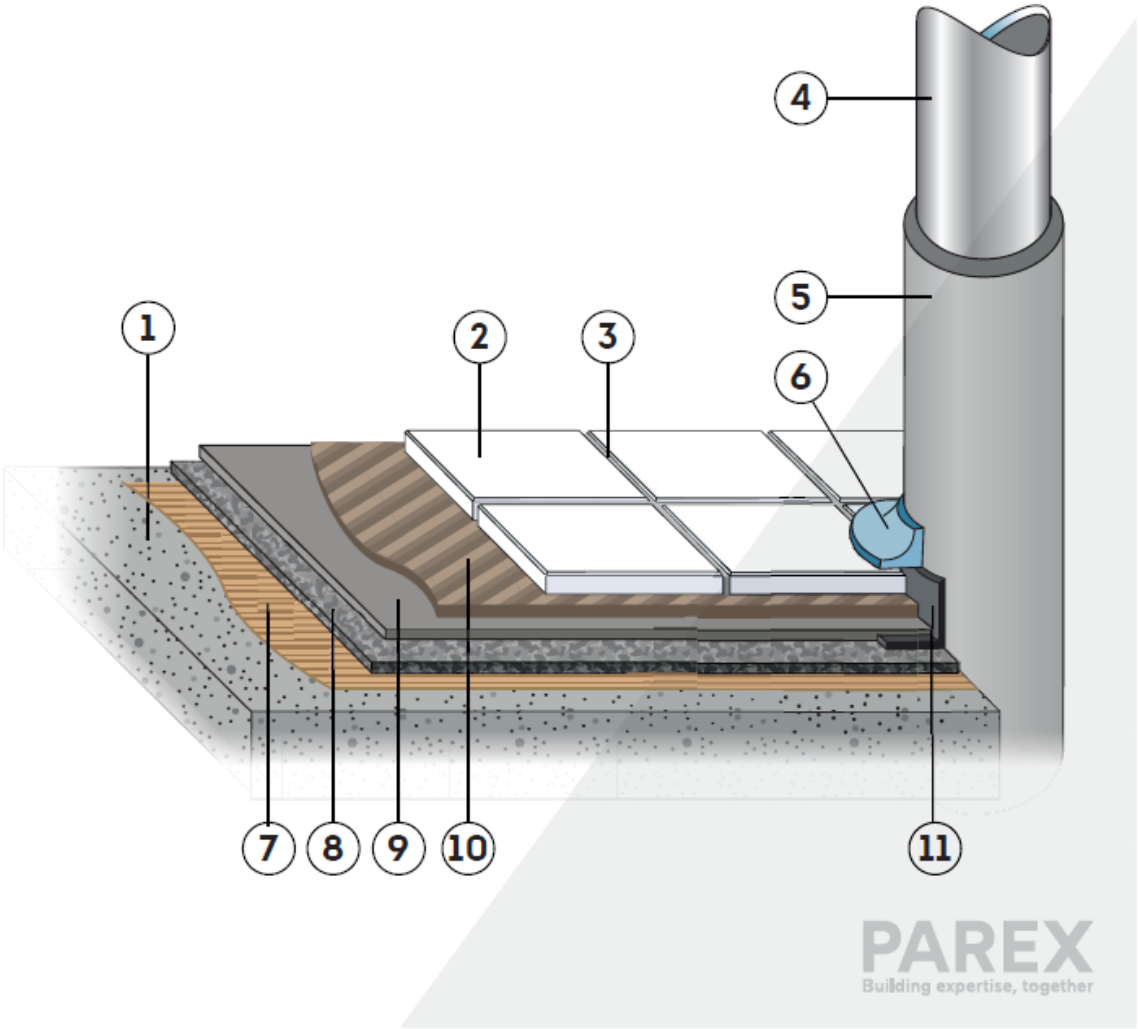

1 Support Béton

2 Carrelage

3 **5045 PROLIJOINT SOUPLE** ou **PERFECT COLOR** dans le cas de carreaux oblongs

4 Évacuation

5 Fourreau

6 **626 SILICONE CARRELEUR**

7 **913 LANKOCRYL PRO**

8 **585-19 ROULEAU LANKOPHONIC**

9 **185 MINI CHAPE LANKOPHONIC**

10 Mortier-colle

11 Bande périphérique de désolidarisation

© ParexGroup S.A. - Octobre 2018 - Ressources graphiques : blend.fr

Figure 2a – Traitement des évacuation verticales locaux E1

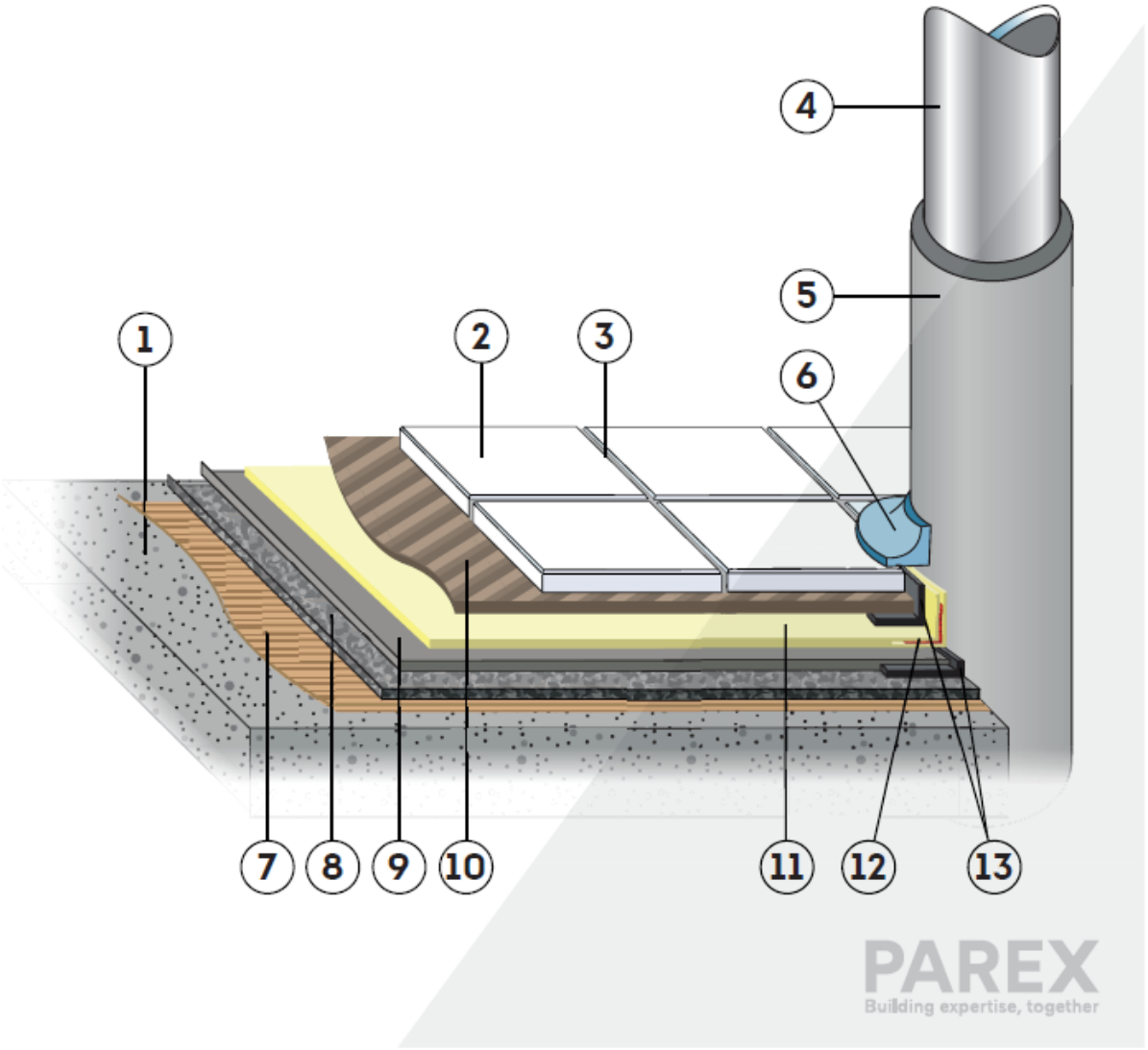

1. Support Béton
2. Carrelage
3. **5045 PROLIJOINT SOUPLE** ou **PERFECT COLOR** dans le cas de carreaux oblongs
4. Évacuation
5. Fourreau
6. **628 SILICONE PISCINE**
7. **913 LANKOCRYL PRO**
8. **585-19 ROULEAU LANKOPHONIC**
9. **185 MINI CHAPE LANKOPHONIC**
10. Mortier-colle
11. **596 PROLICOAT** en 2 couches croisées
12. **ARMATURE RM** ou **PROLIBAND** ou **PROTECTBAND**
13. Bande périphérique de désolidarisation

© ParexGroup S.A. - Octobre 2018 - Ressources graphiques : blend.fr

Figure 2b – Traitement d'une traversée verticale locaux E2

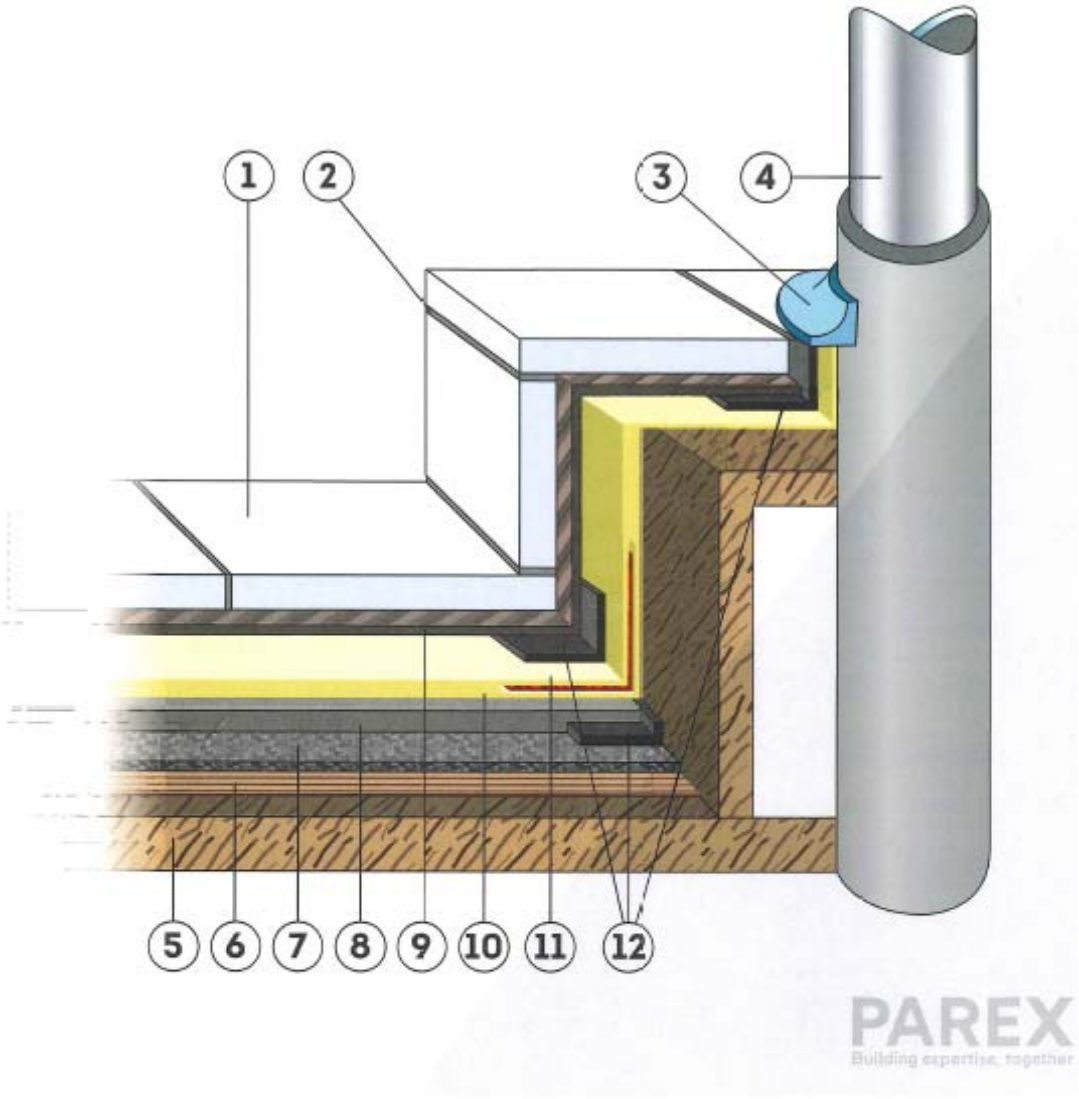

1. Carrelage
2. 5045 PROLIJOINT SOUPLE ou PERFECT COLOR dans le cas de carreaux oblongs
3. 628 SILICONE PISCINE
4. Évacuation
5. Support Bois ou chape fluide à base de Sulfate de Calcium
6. 913 LANKOCRYL PRO
7. 585-19 ROULEAU LANKOPHONIC
8. 185 MINI CHAPE LANKOPHONIC
9. Mortier-colle
10. 596 PRCLICOAT en 2 couches croisées
11. ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND
12. Bande périphérique de désolidarisation

Figure 2c – Traitement d'une évacuation verticale sur supports bois

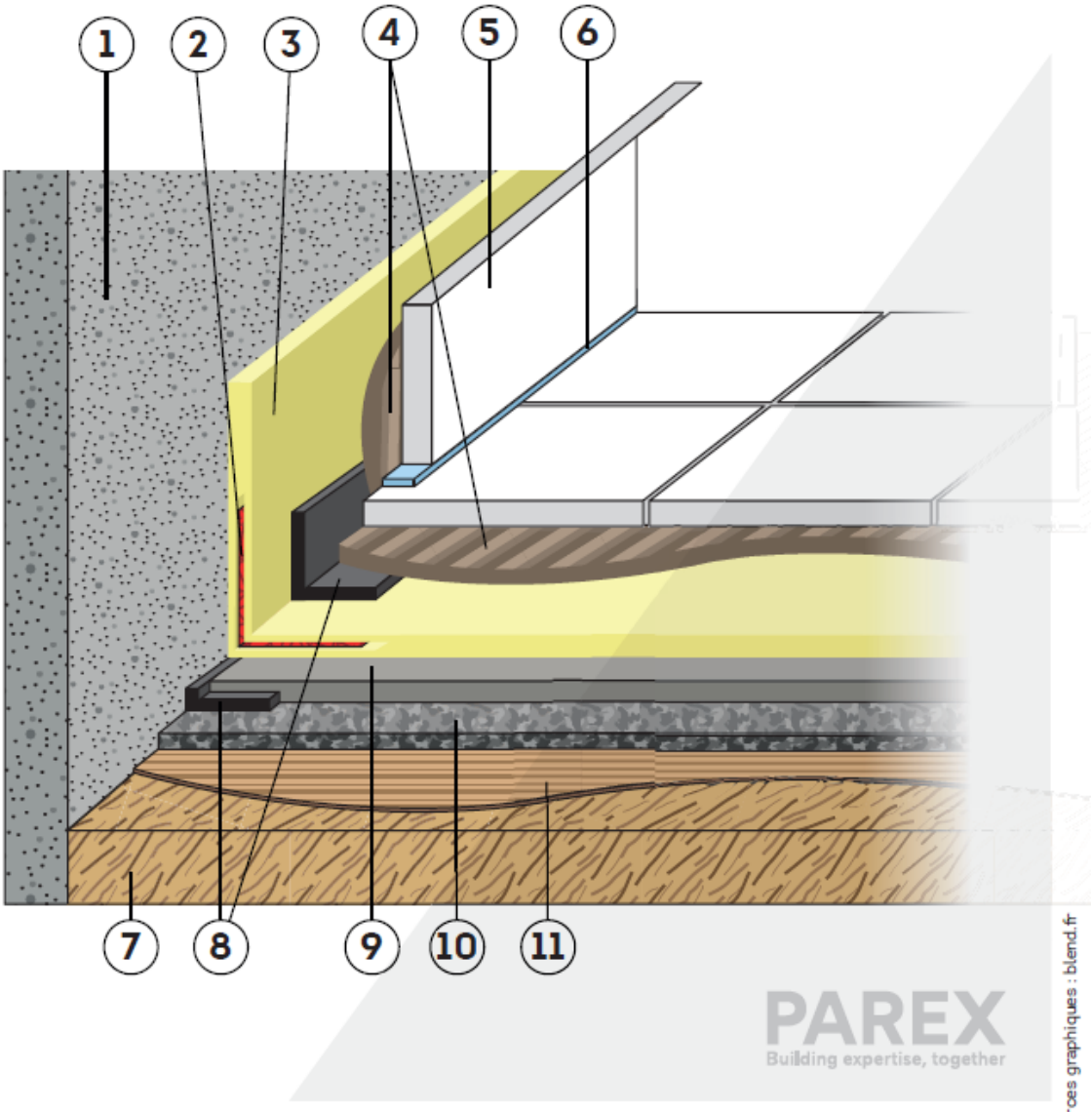

1 Support

2 ARMATURE RM ou PROLIBAND ou PROTECTBAND

3 596 PROLICOAT en 2 couches croisées

4 Mortier-colle

5 Plinthe

6 628 SILICONE PISCINE

7 Support Bois

8 Bande périphérique de désolidarisation

9 185 MINI CHAPE LANKOPHONIC

10 585-19 ROULEAU LANKOPHONIC

11 913 LANKOCRYL PRO

© ParexGroup S.A. - Octobre 2018 - Ressources graphiques : blend.fr

Figure 3a – Traitement des rives en local E2 sur support bois

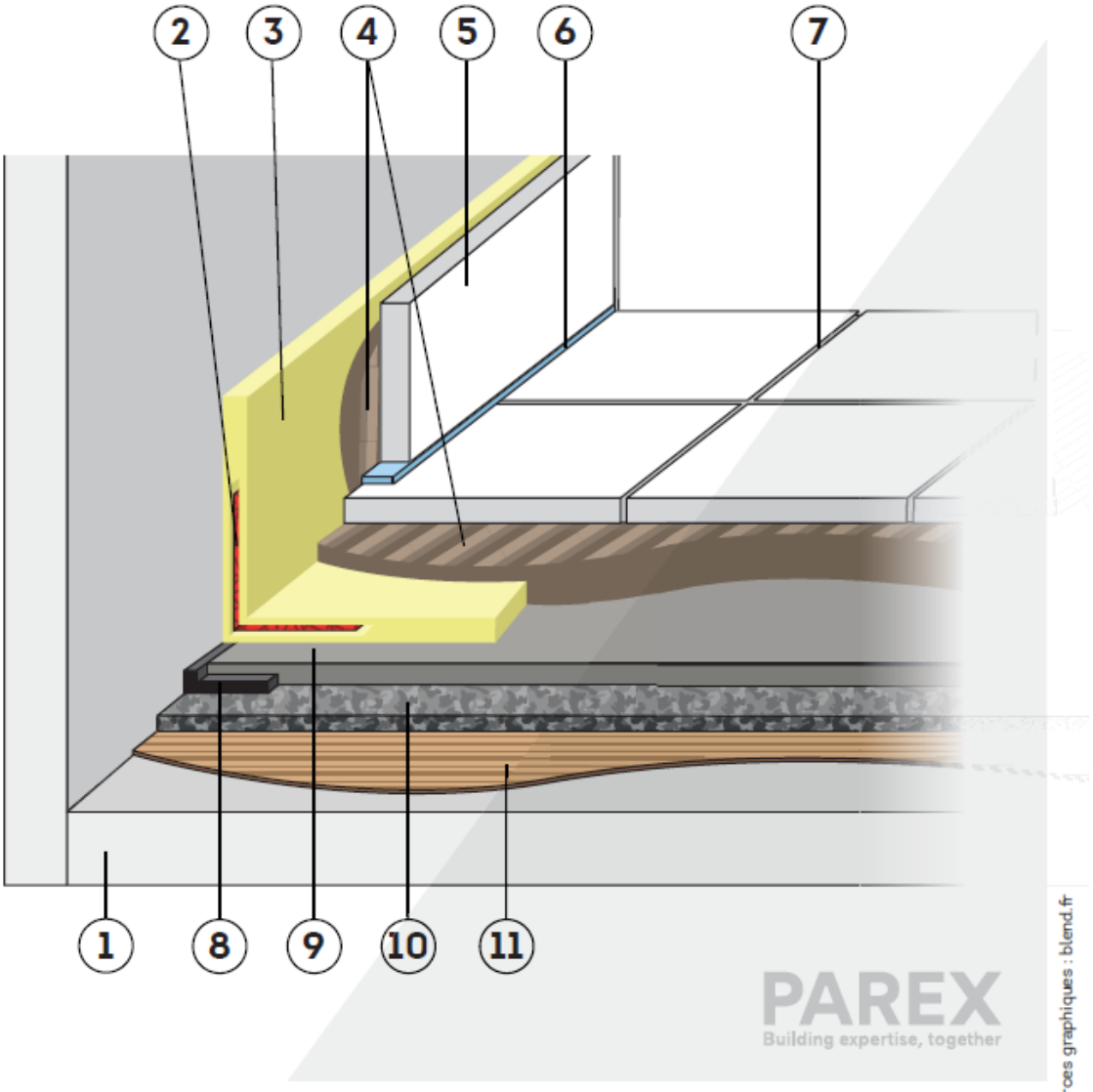

1. Chape fluide à base de Sulfate de Calcium
2. **ARMATURE RM** ou **PROLIBAND** ou **PROTECTBAND**
3. **596 PROLICOAT** en 2 couches croisées
4. Mortier-colle
5. Plinthe
6. **628 SILICONE PISCINE**
7. **5045 PROLIJOINT SOUPLE** ou **PERFECT COLOR** dans le cas de carreaux oblongs
8. Bande périphérique de désolidarisation
9. **185 MINI CHAPE LANKOPHONIC**
10. **585-19 ROULEAU LANKOPHONIC**
11. **913 LANKOCRYL PRO**

© ParexGroup S.A. - Octobre 2018 - Ressources graphiques : blend.fr

Figure 3b – Traitement des rives en local E2 sur support à base de sulfate de calcium

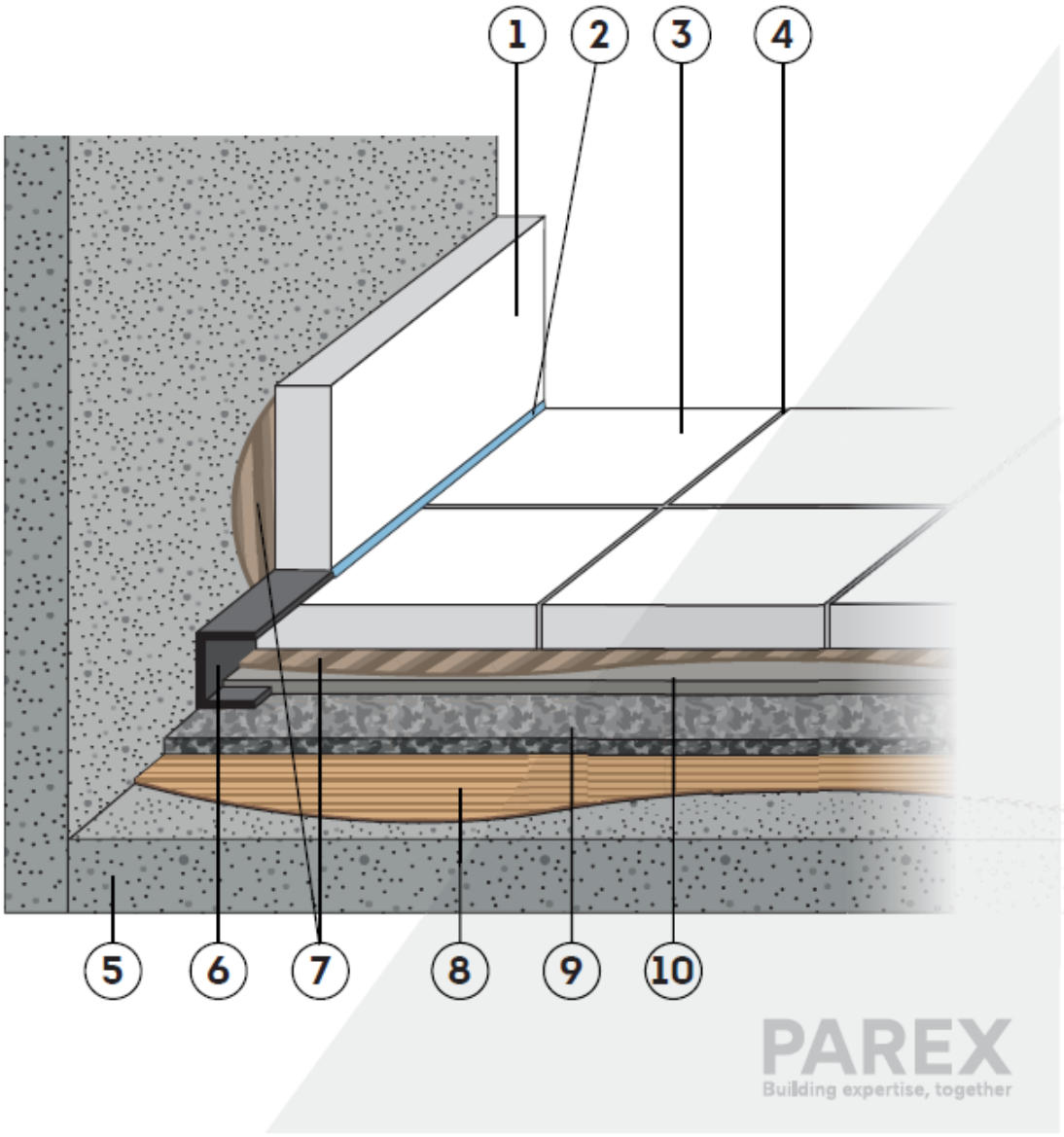

1 Plinthe

2 **626 JOINT SILICONE CARRELEUR**

3 Carrelage

4 **5045 PROLIJOINT SOUPLE** ou **PERFECT COLOR** dans le cas de carreaux oblongs

5 Support Béton

6 Bande périphérique de désolidarisation

7 Mortier-colle

8 **913 LANKOCRYL PRO**

9 **585-19 ROULEAU LANKOPHONIC**

10 **185 MINI CHAPE LANKOPHONIC**

© ParexGroup S.A. - Octobre 2018 - Ressources graphiques : blend.fr

Figure 4 – Traitement en rives locaux E1

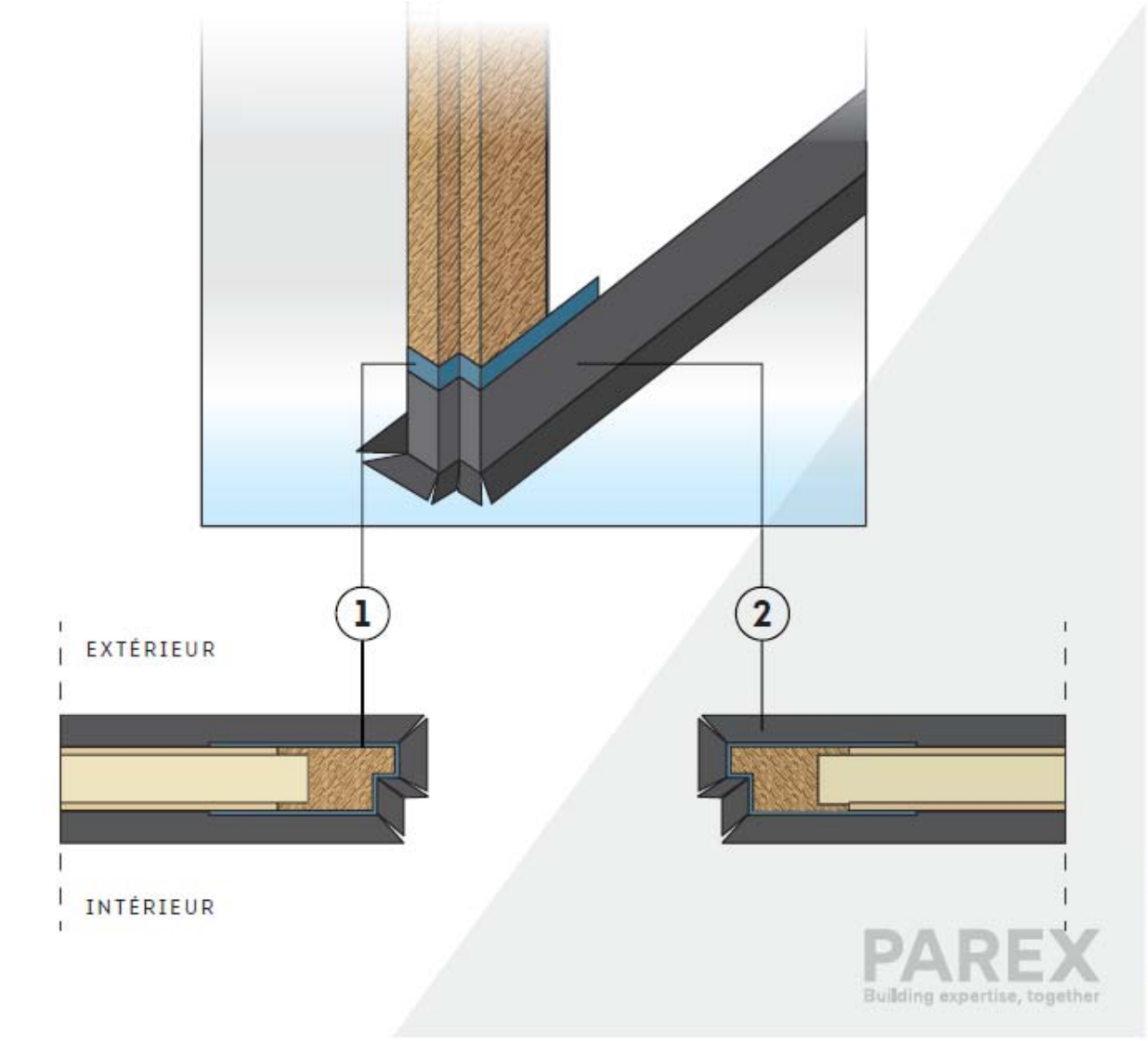

1 Bande de pontage

2 Bande périphérique de désolidarisation

© ParexGroup S.A. - Octobre 2018 - Ressources graphiques : blend.fr

Figure 5 – Traitement des pieds d'huisserie et seuils de porte

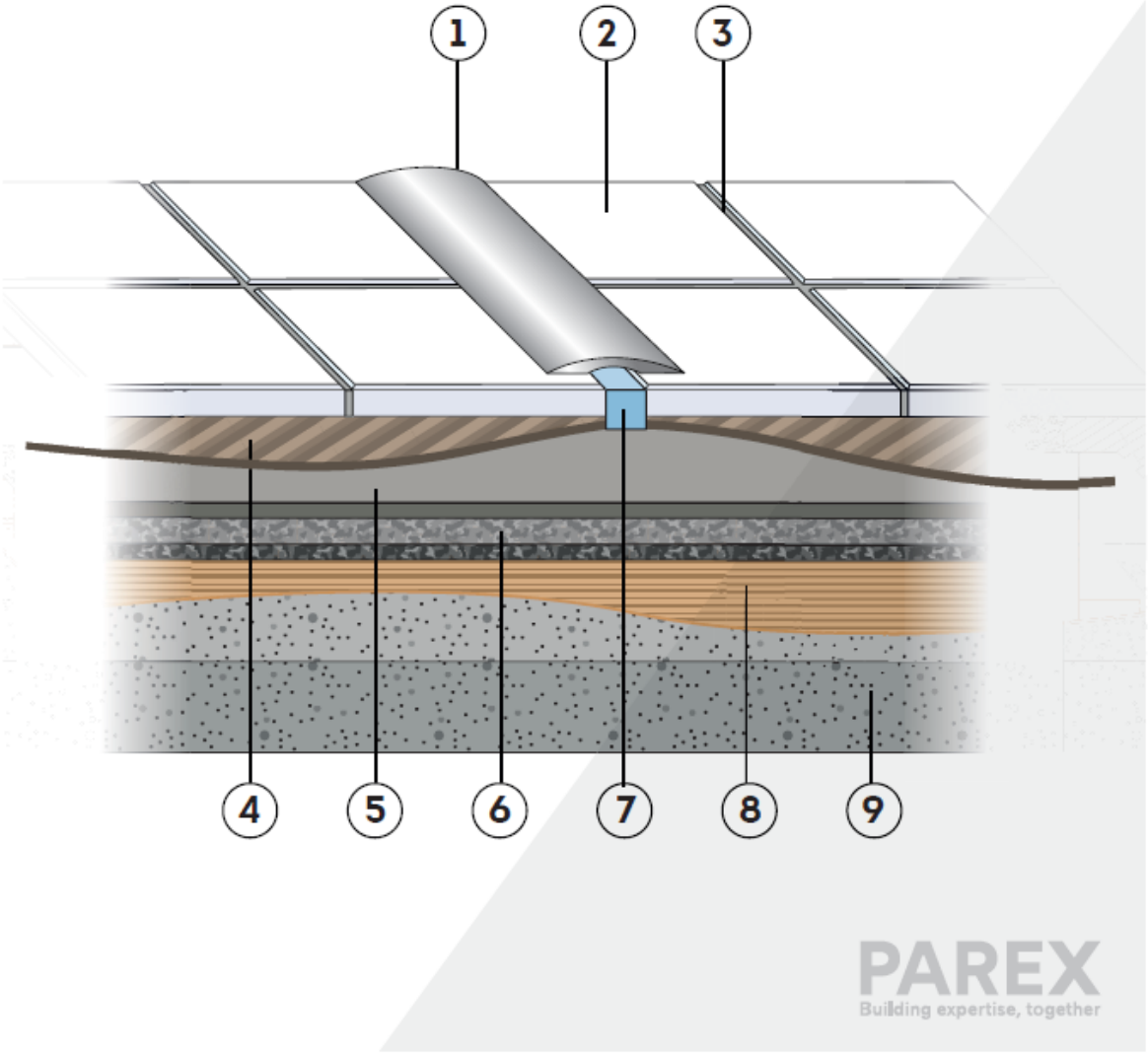

1 Barre de seuil autocollante

2 Carrelage

3 **5045 PROLIJOINT SOUPLE** ou **PERFECT COLOR** dans le cas de carreaux oblongs

4 Mortier-colle

5 **185 MINI CHAPE LANKOPHONIC**

6 **585-19 ROULEAU LANKOPHONIC**

7 **626 SILICONE CARRELEUR**

8 **913 LANKOCRYL PRO**

9 Support béton

© ParexGroup S.A. - Novembre 2018 - Ressources graphiques : blend.fr

Figure 5a – Traitement des pieds d'huisserie des seuils de porte avec barre de seuil autocollante

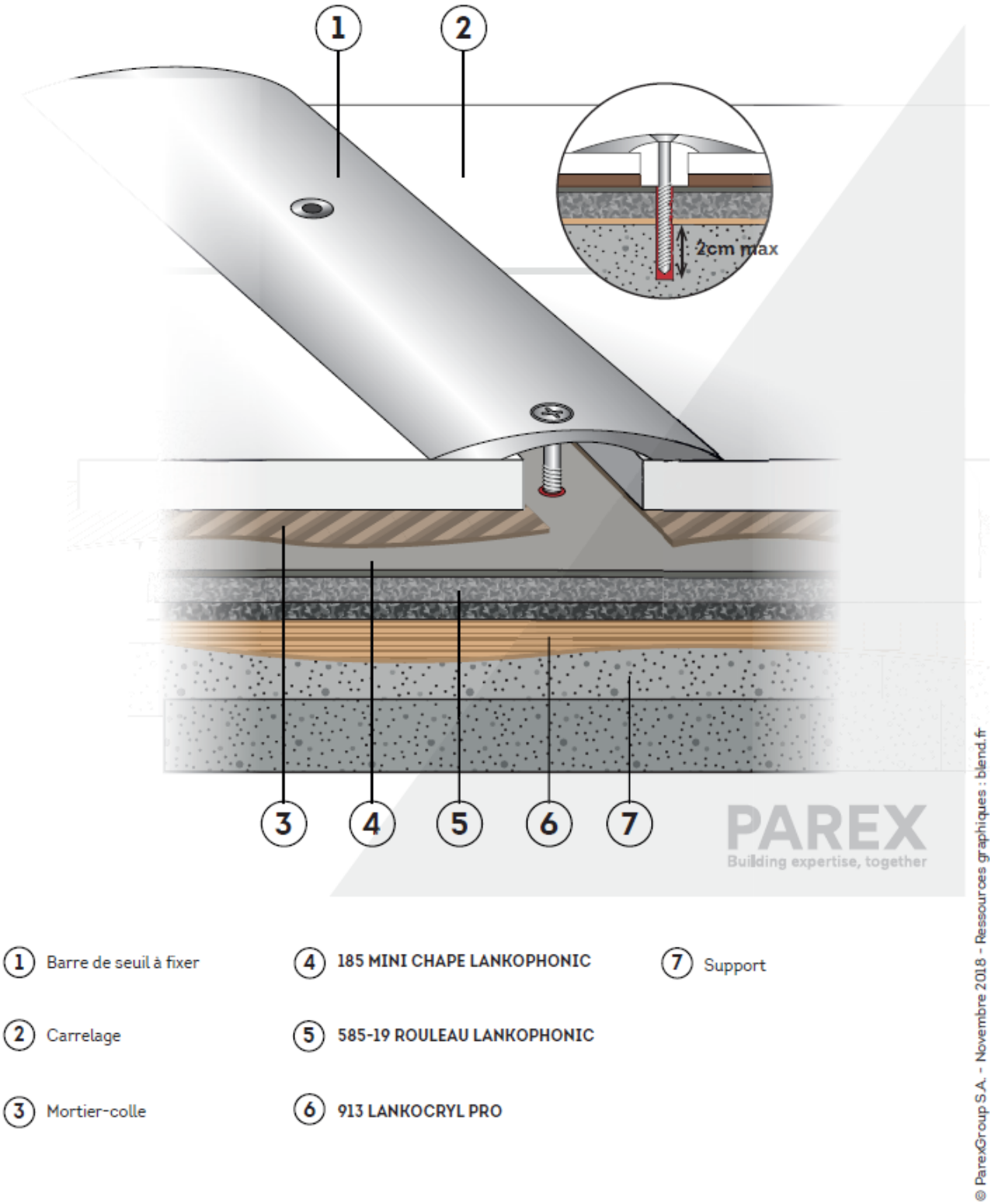

Figure 5b – Traitement des pieds d'huisserie des seuils de prote avec barre de seuil fixée

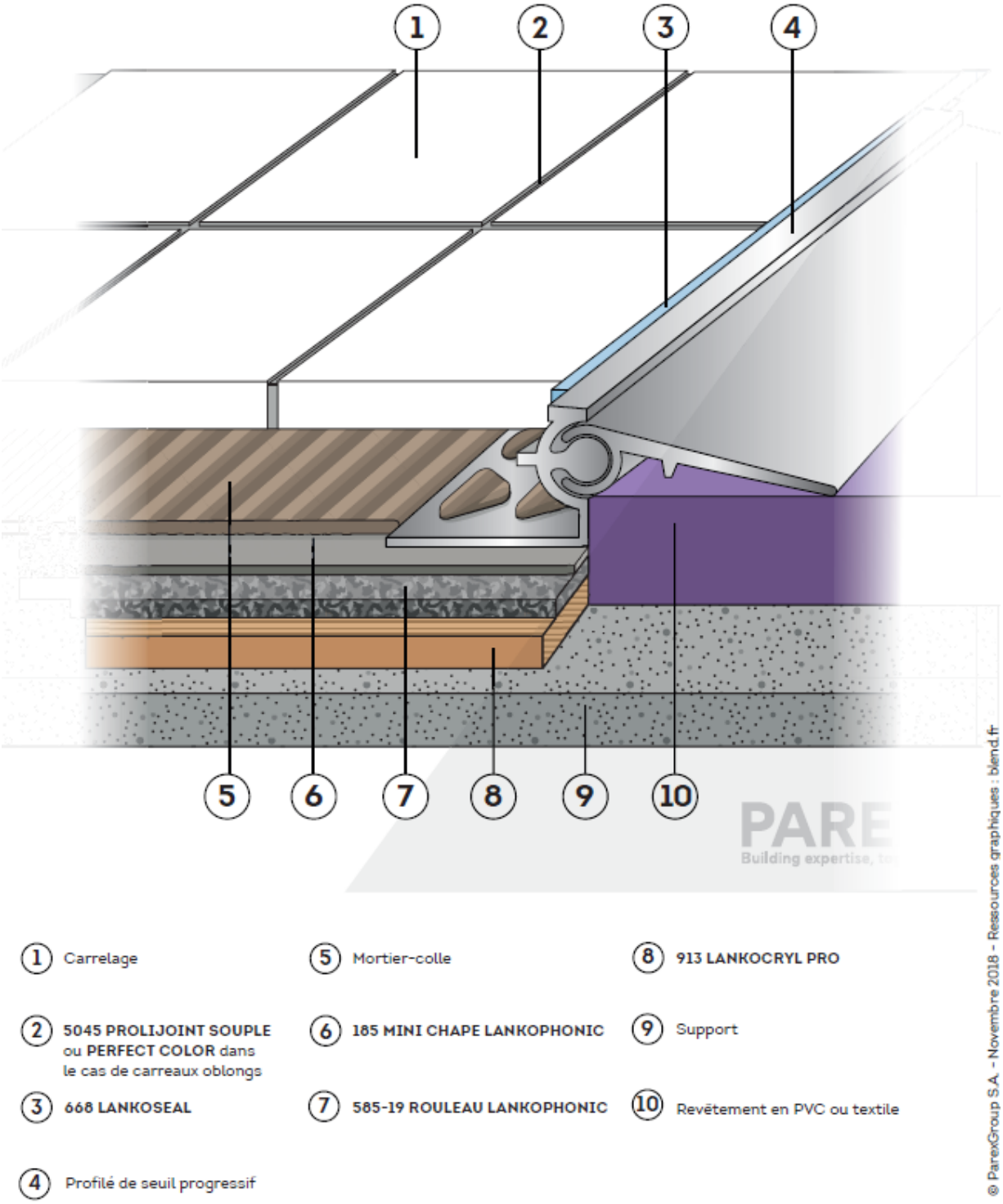

Figure 6 – Traitement des seuils de portes avec profilés de revêtements de sol souple dans la pièce adjacente

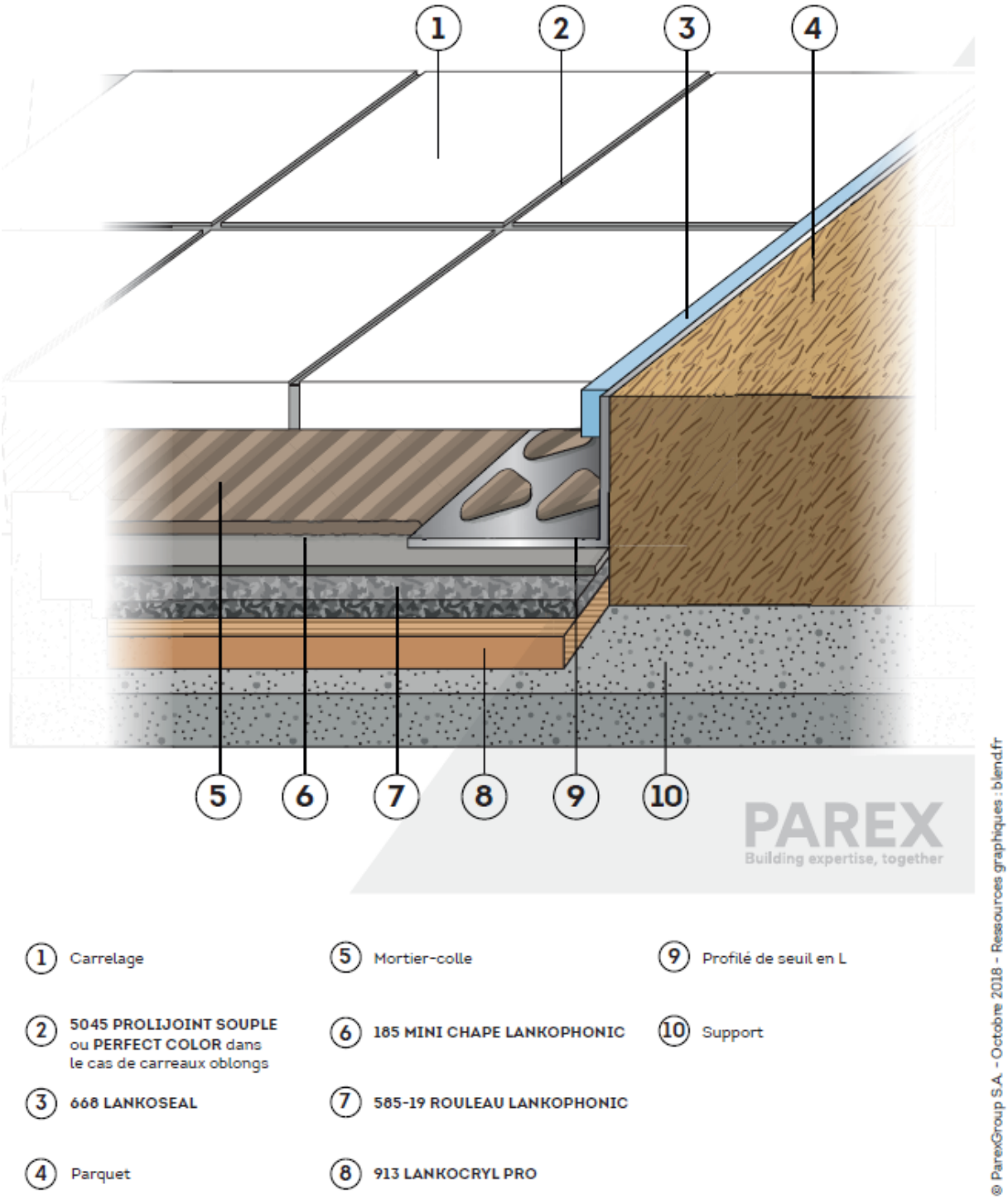

Figure 7 – Traitement des seuils de portes avec profilés pour parquets

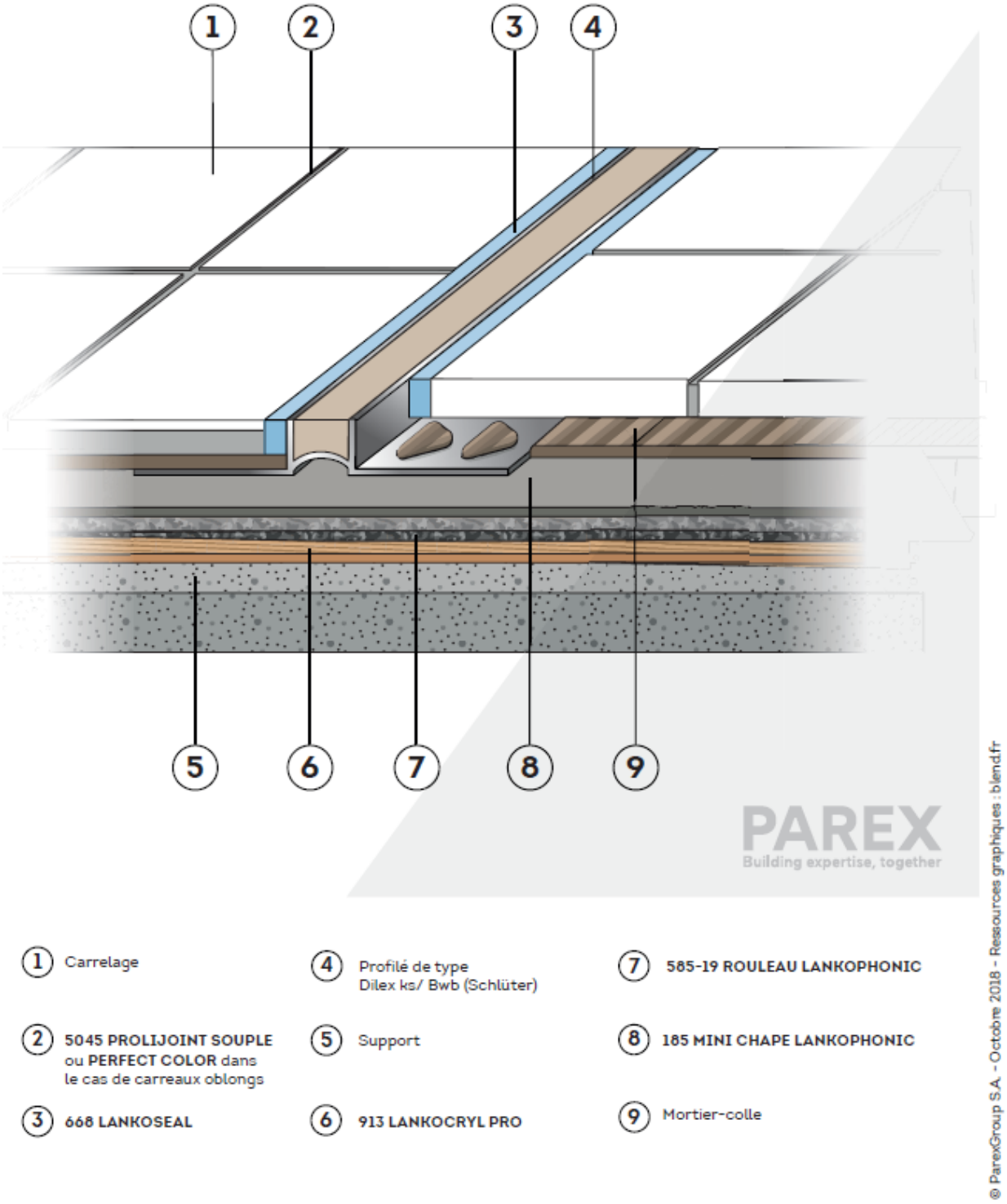

Figure 8 – Traitement d'un joint de fractionnement